

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mai 2018

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 902)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 408

présenté par
Mme Jacqueline Dubois

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 23, après le mot :

« conclu »,

insérer le mot :

« tous ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objectif de préciser que l'intégralité des éléments présents sur la facture fait l'objet d'une transmission de la part de l'acheteur à l'organisation de producteurs ou à l'association d'organisations de producteurs avec laquelle un accord-cadre a été conclu.